

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL SYNDICAL
Du lundi 20 janvier 2020 de 18h30 à 19h30

Date de convocation : 14 janvier 2020

PRÉSENTS : Patricia BAGA, Michèle COUVERT, Éric GERARD, Claude MALIA, Philippe REVOL.

EXCUSÉES : Saliha ARRADA, Magali BALDUCCI, Nelly CARRAT donne pouvoir à Michèle COUVERT

Secrétaire de séance : Éric GERARD

Ordre du jour

1. **Approbation du dernier compte-rendu**
2. **Délibération n°877 Création d'un poste d'agent du patrimoine**
3. **Délibération n°878 Création d'un poste d'agent du patrimoine**
4. **Délibération n°879 DM 3**
5. **Délibération n°880 Restes à réaliser en 2019 à la section d'investissements**
6. **Délibération n°881 Demande de subvention RAM Département 38**
7. **Questions diverses.**

1. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du dernier Conseil syndical est adopté à quatre voix et une abstention.

2. Délibération n°877 Création d'un poste d'agent du patrimoine

Vu la délibération n°846 MAPA modificative 2018.2 Travaux de réhabilitation du DOJO et de création de deux médiathèques sur Frogès et Brignoud

Vu l'augmentation de la surface d'accueil des médiathèques et des amplitudes horaires d'accueil public

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil syndical de créer un poste d'Agent du patrimoine pour s'occuper du secteur jeunesse, à temps plein, pour répondre aux normes d'encadrement imposées par le Ministère des affaires culturelles, et ce à compter du 1er avril 2020.

Après débat, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'unanimité des membres présents et représentés, demandent à M. le Président de reporter cette délibération, compte tenu de l'ouverture différée de la Médiathèque de Frogès, et de procéder au recrutement par voie de contrat à durée déterminée dans l'attente de la décision.

3. Délibération n°878 Création d'un poste d'agent du patrimoine

Vu la délibération n°846 MAPA modificative 2018.2 Travaux de réhabilitation du DOJO et de création de deux médiathèques sur Frogès et Brignoud

Vu l'augmentation de la surface d'accueil des médiathèques et des amplitudes horaires d'accueil public

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil syndical de créer un poste d'Agent du patrimoine pour s'occuper de la culture numérique et son accessibilité, à temps plein, pour répondre aux normes d'encadrement imposées par le Ministère des affaires culturelles, et ce à compter du 1er septembre 2020.

Après débat, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'unanimité des membres présents et représentés, demandent à M. le Président de reporter cette délibération, compte tenu de l'ouverture différée de la Médiathèque de Brignoud, et de procéder au recrutement par voie de contrat à durée déterminée dans l'attente de la décision.

4. Délibération n°879 DM 3

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, décide de procéder à une décision modificative de crédits ainsi résumé (*les montants sont exprimés en Euros*) :

Désignation	Recettes	Dépenses
FONCTIONNEMENT		
6042 : Achat prestation services		6 600,00
60623 : Alimentation		3 400,00
66111 : Intérêts réglés d'avance		2 000,00
64131 : Rémunération	12 000,00	
TOTAL	12 000,00	12 000,00
INVESTISSEMENT		
2313 : Immobilisations en construction		1 000 000,00
1641 : Emprunts en Euros	1 000 000,00	
TOTAL	1 000 000,00	1 000 000,00

5. Délibération n°880 Restes à réaliser en 2019 à la section d'investissements

M. le Président explique au Conseil syndical que la clôture du budget d'investissement 2019 intervient le 31 décembre 2019, et qu'il convient, pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2020.

Au vu de l'exécution et des engagements au 31 décembre 2019 :

- le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à 806 799,36 €uros ;
- le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à 601 785,40 €uros.

Il est proposé au Conseil syndical d'adopter les états de dépenses et de recettes restant à réaliser, tels qu'annexés à la présente délibération.

Les membres du Conseil à l'unanimité des présents et représentés, décident :

- d'adopter les restes à réaliser de la section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes tels que présentés en annexe ;
- de reporter ces restes au budget primitif 2020

6. Délibération n°881 Demande de subvention fonctionnement RAM Département 38

M. le Président rappelle que le Département de l'Isère offre une subvention d'aide au fonctionnement des Relais d'Assistants maternelles (RAM) et qu'il convient d'en faire la demande pour l'exercice 2020.

Après débat, les membres du Conseil syndical, à l'unanimité des Membres présents, décident d'engager le processus de demande de subvention et chargent M. le Président de signer tous les documents s'y rapportant.

7. Questions diverses.

Aucune autre question n'est ajoutée à l'ordre du jour, Monsieur le Président clôt la séance.